

**Motion de soutien aux sages-femmes
votée par la CME de l'AP-HP le 12 novembre 2013
49 voix pour, 12 abstentions et un refus de prendre part au vote**

La Commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, réunie en assemblée plénière le 12 novembre 2013, apporte son soutien aux sages-femmes des hôpitaux.

Ce corps de soignants doit acquérir un statut hospitalier nouveau, qui le distingue effectivement des personnels paramédicaux, en conformité avec sa formation, ses responsabilités cliniques et sa représentation au sein de la CME.